

Abstract - Groupe n° 17

## **De la société à l'individu : quelle place pour la médecine chinoise ?**

Romain Baillot, Irène Seiler, Solène Chatelet, Claire Fitoussi

### *Problématique*

Les limites de la médecine occidentale impliquent la recherche d'alternatives thérapeutiques. Ce contexte amène à s'interroger sur la place d'une médecine complémentaire (MC) telle que la médecine traditionnelle chinoise (MTC) dans notre système de santé.

### *Objectifs*

- Evaluer à travers divers entretiens avec des acteurs du système de santé, la place actuelle de la médecine chinoise à différents niveaux.
- Comprendre les limitations de son intégration en Suisse.
- Entrevoir les possibilités d'amélioration de son insertion.

### *Méthodologie*

Analyse d'entretiens semi-structurés ou de questionnaires structurés\* avec :

- une membre de l'association des fibromyalgiques de Suisse
- un médecin généraliste FMH qui pratique l'acupuncture
- Monsieur Bertrand Graz, professeur à la Faculté de biologie et médecine de Lausanne
- Monsieur Daniel Brélaz, syndic de la ville de Lausanne et membre du parti des Verts
- Monsieur Kevin Grangier, secrétaire général du parti de l'Union Démocratique du Centre (UDC) vaudois
- Monsieur Olivier Glardon, responsable de domaine Accréditation et Assurance de qualité de l'Office fédéral de la santé publique, chargé de cours à la Faculté vétérinaire de Suisse
- Monsieur Yves Seydoux, assureur\*
- Monsieur Jean-Marie Surer, président du groupe Parti Libéral Radical (PLR) vaudois\*

### *Résultats*

Toutes les personnes interrogées étaient favorables à la pratique de la MTC. Néanmoins, elles ont toutes énoncé des limitations à son intégration dans le système de santé suisse. Nous avons décidé de classer ces dernières par thèmes et d'y associer les propositions d'amélioration suggérées par les intervenants.

#### a. Economie

En 2009, le peuple suisse a accepté le remboursement par la Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) de certaines MC dont la MTC. Une des conséquences directes de cette votation a été la formation d'un groupe d'experts qui a défini des critères spéciaux d'efficacité des MC. Ceci permettra le remboursement définitif des prestations de celles-ci. L'ordonnance résultante sera signée en 2017.

Messieurs Grangier et Seydoux soulèvent que le remboursement de la MTC par la LAMal est un problème car celui-ci contribuerait à une augmentation des primes. Il serait nécessaire d'une part de prouver l'efficacité de la MTC et d'autre part de rembourser cette dernière qu'en cas de « nécessité » (et non pas en tant que médecine « de confort »). Ainsi, on pourrait imaginer un remplacement de traitements traditionnels occidentaux par des soins de MTC à efficacité au moins identique dans le catalogue des soins de la LAMal. Les soins de MTC étant généralement moins onéreux que ceux de la médecine traditionnelle occidentale (MTO), ceci permettrait de faire diminuer les coûts de la santé et de baisser les primes d'assurance maladie.

- b. Formation pré-graduée dans les écoles de médecine de Suisse  
D'après Monsieur Glardon, les médecins manquent d'informations concernant la MTC et sont, de ce fait, pas toujours compétents pour répondre aux attentes des patients. La révision des objectifs du Swiss Catalogue of Learning Objectives (SCLO) d'ici 2017 et, comme le suggère Monsieur Brélaz, une formation continue du médecin tout au long de sa carrière permettraient de pallier à ce problème.
- c. Thérapeutes  
On nomme thérapeute les praticiens de MTC n'ayant pas suivi une formation de MTO. Les soins prodigués par ces derniers ne sont pas remboursés pas la LAMal.  
Certains de ces thérapeutes ne fournissent pas des soins de qualité. Ceux-ci empêchent l'intégration de la MTC car en renvoie une mauvaise image. L'exigence de diplômes fédéraux acceptée par la Confédération le 24 avril 2015 permettra une meilleure garantie du niveau de formation des thérapeutes.  
Pour la majorité des personnes interrogées, les médecins avec titre FMH seraient les plus qualifiés pour exercer la MTC. Néanmoins, les conceptions du corps par la MTC et la MTO divergeant fondamentalement, Monsieur Glardon pense qu'il est difficile pour un seul thérapeute de pratiquer les deux médecines en même temps.  
Les deux types de médecines ont beaucoup à apprendre l'une de l'autre. Dès lors, un travail en réseau entre médecin pratiquant la MTO et thérapeute est suggéré par la majorité des intervenants.
- d. Recherche  
Les différents intervenants affirment qu'il est difficile de mesurer l'efficacité de la MTC car les méthodes scientifiques d'évaluation actuelles ne le permettent pas. Or, la preuve de son efficacité apparaît comme un des points les plus importants pour valider l'intégration de la MTC dans le système de santé, à l'instar des nouvelles méthodes de MTO. C'est pourquoi un projet commun à plusieurs universités suisses est chargé actuellement de trouver des fonds qui permettraient tout de même d'avancer dans ce domaine en développant des outils d'analyse d'efficacité adaptés à la MTC.

### *Conclusion*

L'ensemble des intervenants sont favorables à la MTC, mais pas forcément à son intégration dans la LAMal. Son intégration reste difficile au vu des enjeux économiques, politiques et scientifiques; des obstacles que nous pensons surmontables. Cependant, ces obstacles ne sont-ils liés qu'à des contraintes économiques, des enjeux politiques, des manques de preuves scientifiques ou bien à la crainte du méconnu, d'une médecine complémentaire à laquelle il est plus difficile de faire confiance ?

### *Mots clés*

Médecine chinoise, MTC, intégration, système de santé suisse, économie, formation, thérapeutes, recherche

Lausanne, le 27 juin 2015

# De la société à l'individu: quelle place pour la Médecine Chinoise ?

Solène Chatelet, Irène Seiler, Claire Fitoussi, Romain Baillot

## Contacts

[solene.chatelet@unil.ch](mailto:solene.chatelet@unil.ch), [irene.seiler@unil.ch](mailto:irene.seiler@unil.ch)  
[claire.fitoussi@unil.ch](mailto:claire.fitoussi@unil.ch), [romain.baillot@unil.ch](mailto:romain.baillot@unil.ch)

## Problématique

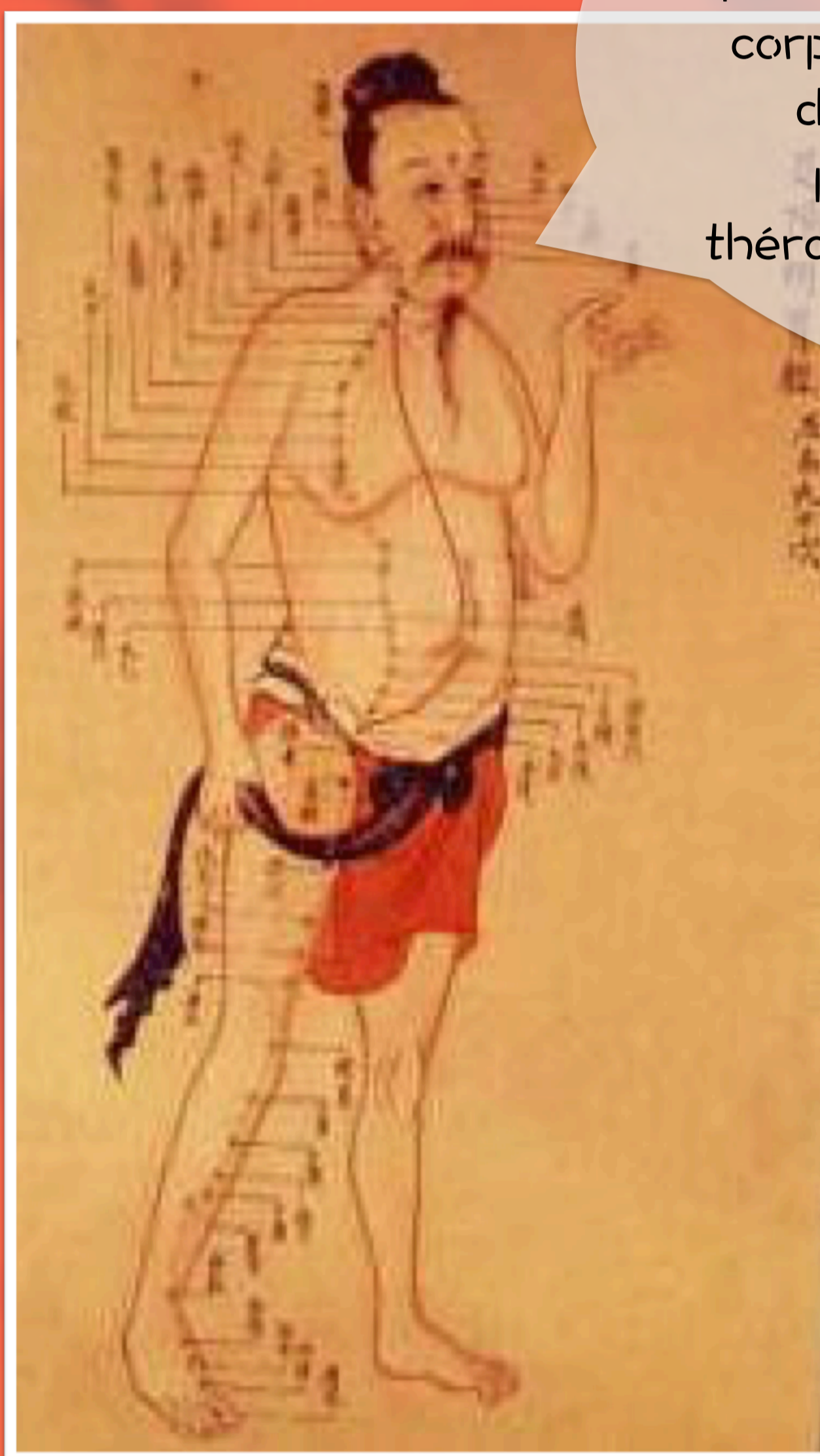
Les limites de la médecine occidentale impliquent la recherche d'alternatives thérapeutiques. Ce contexte amène à s'interroger sur la place d'une médecine complémentaire (MC) telle que la médecine traditionnelle chinoise (MTC) dans notre système de santé.

## Objectifs

- Evaluer à travers divers entretiens avec des acteurs du système de santé, la place actuelle de la médecine chinoise à différents niveaux.
- Comprendre les limitations de son intégration en Suisse.
- Entrevoir les possibilités d'amélioration de son insertion.

## Le saviez-vous ?

Les médecins FMH pratiquant la MTC sont souvent considérés comme les plus qualifiés pour l'exercer. Néanmoins, les conceptions du corps par la MTC et la médecine occidentale divergeant fondamentalement, certains pensent qu'il est difficile pour un seul thérapeute de pratiquer les deux médecines en même temps.



Les deux types de médecines ont beaucoup à apprendre l'une de l'autre. Ainsi un travail en réseau entre médecin et thérapeute est l'amélioration proposée par la majorité des intervenants.

## Par rapport à la votation de 2009 : où en est-on ?

- Depuis 2012, remboursement de cinq MC dont la MTC par l'assurance de base seulement si pratiquée par un médecin FMH.
  - Ordonnance attendue pour 2017 comprenant des critères spéciaux d'efficacité des MC, permettant ainsi leur remboursement définitif par la LAMal.
  - Révision des objectifs du Swiss Catalogue of Learning Objectives (SCLO) d'ici 2017. Ceux-ci comprendront les MC.
  - 24 avril 2015: entrée en vigueur d'un examen professionnel supérieur pour la MTC.
  - Projet communs à plusieurs universités pour trouver des fonds pour la recherche en MC.
- Certains pensent qu'il est aujourd'hui encore trop tôt pour connaître l'impact réel de cette votation mais que ceci sera possible en 2018.

## Limitations au niveau des thérapeutes :

Certains thérapeutes sans diplôme de médecine traditionnelle occidentale (MTO) ne fournissent pas des soins de qualité. Ceux-ci empêchent l'intégration de la MTC car en renvoie une mauvaise image.  
**Solution:** L'exigence d'un diplôme fédéral pour pratiquer et garantir le niveau de formation des thérapeutes.

## Limitation de la recherche:

Les différents intervenants affirment qu'il est difficile de mesurer l'efficacité de la MTC car les méthodes scientifiques d'évaluation actuelles ne le permettent pas. Or, la preuve de son efficacité apparaît comme un des points les plus importants pour valider l'intégration de la MTC dans le système de santé, à l'instar des nouvelles méthodes de MTO.

## Résultats

**8 interrogés, 8 avis. 8/8 sont favorables à la pratique de la MTC. Mais alors, quelles sont les limitations à son intégration dans notre système de santé ? Y a-t-il des solutions ?**

## Formation pré-graduée dans les écoles de médecine suisses:

Les médecins manquent d'informations concernant la MTC et ne sont pas toujours compétents pour répondre aux attentes des patients.  
**Solution:** La révision des objectifs du Swiss Catalogue of Learning Objectives (SCLO) et une formation continue du médecin tout au long de sa carrière.

## Limitations économiques :

Le remboursement de la MTC par l'assurance de base est un problème car celui-ci contribue à une augmentation des primes.  
**Solution:** prouver l'efficacité de la MTC et rembourser cette dernière qu'en cas de « nécessité » (et non pas en tant que médecine « de confort »). Ainsi on pourrait imaginer un remplacement des traitements traditionnels occidentaux par des soins de MTC à efficacité au moins identique dans le catalogue des soins de la LAMal. Les soins de MTC étant généralement moins onéreux, ceci permettrait de faire diminuer les coûts de la santé et de baisser les primes d'assurance maladie.

## Méthodologie

- Analyse d'entretiens semi-structurés ou de questionnaires structurés\* avec:
- une membre de l'association des fibromyalgiques de Suisse
  - un médecin généraliste FMH qui pratique l'acupuncture
  - Monsieur Bertrand Graz, professeur de la faculté de biologie et médecine de Lausanne
  - Monsieur Daniel Brélaz, syndic de la ville de Lausanne et membre du parti des Verts
  - Monsieur Kevin Grangier, secrétaire général du parti de l'Union Démocratique du Centre (UDC) vaudois
  - Monsieur Olivier Glardon, responsable de domaine Accréditation et Assurance de qualité de l'office fédéral de la santé publique, chargé de cours à la faculté vétérinaire de Suisse
  - Monsieur Yves Seydoux, assureur\*
  - Jean-Marie Surer, président du groupe Parti Libéral Radical (PLR) vaudois\*

« Des opinions pour ou contre les MC ne sont plus cohérentes avec une attitude professionnelle adéquate. Il s'agit plutôt d'être critique et neutre face à l'offre abondante et très hétérogène dans ce domaine. » Pr. B. Graz

## Discussion et conclusion

À l'heure actuelle, le débat concernant les MC prend de plus en plus de place. Dans ce travail, nous avons mis en avant certaines limitations évoquées par les participants. Certaines solutions ont aussi été mentionnées afin de diminuer l'impact de ces dernières.

Cependant le problème n'est-il pas tout simplement le fait que nous ne sommes pas encore prêts à accepter des alternatives thérapeutiques et à faire confiance à une autre médecine que la notre? Ne devrait-on pas s'ouvrir davantage à ce que cette médecine peut nous apporter? Les générations suivantes seront peut être, elles, prêtes à relever le défi.

## Remerciements:

A notre tuteur le  
**Professeur Bernard Laubscher** et à tous ceux qui ont répondu nos questions.

## Références

Marc Schlaeppli. Centre de Médecine Intégrative à l'Hôpital cantonal de Saint-Gall. PrimaryCare 2012 ; 12 : N°16 : 317-318/Martin Frei-Erb, Ursula Wolf. Intégration de la médecine complémentaire à l'Université de Berne. PrimaryCare 2012 ; 12 : N°17 : 330-331/Bertrand Graz, Pierre-Yves Rodondi, Eric Bonvin. Existence de données scientifiques sur l'efficacité clinique des médecines complémentaires ? Forum Med Suisse 2011 ; 11(45) : 808-813/Larry Willms, Natalie St-Pierre-Hansen. La médecine intégrative est-elle l'avenir de la médecine familiale ? Can Fam Physician, Août 2008 ; 54(8) : 1093-1095/Eric Marié. Transmission et pratique de la médecine chinoise. Perspectives chinoise, N°2011(3) : 4-12/HG. Dong, P.Mock, JC. Dong, A. Une approche équilibrée de la santé : panorama de la médecine traditionnelle chinoise. Rev Med Suisse 2001 ; N°2340/J.Fritschi. La FMH doit-elle maintenir, voir promouvoir parmi ses membres l'offre de médecine complémentaire ? Bulletin des médecins suisses 2005 ; 86 : N°1 : 20-23/Bertrand Graz, Doris Schopper. Médecines complémentaires : vers un consensus « evidence-based » à l'hôpital universitaire. Rev Med Suisse 2009 ; N°229, 2524-2526./Rapport de Conseil Fédéral. Médecines complémentaires : état de la mise en œuvre de l'art. 118a de la Constitution, Priorité : remboursement par l'assurance obligatoire des soins. 13 mai 2015./Cours "Médecine complémentaires", B3.7 Médecine Individu Communauté Société, Université de Lausanne, 2014-2015./Cours "Médecine complémentaires", B3.9 Cours à options, Université de Lausanne, avril 2015.